

RCS : MONTLUCON

Code greffe : 0303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTLUCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00033

Numéro SIREN : 809 804 198

Nom ou dénomination : LE CENTRAL

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2018 sous le numéro de dépôt 1886

SAS LE CENTRAL
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège Social : Rue Pierre Dupont
03100 MONTLUCON
SIRET : 809 804 198 00012
APE : 9311Z*
R.C.S. MONTLUCON 809 804 198

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 MARS 2018

L'an deux mil dix huit, le trente mars à neuf heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur DELOOCKER Julien..... 13 actions
- Madame GUILLAUMIN Carole 13 actions
- Monsieur FERNANDES Ludovic 13 actions
- Madame FERNANDES Estelle 13 actions
- Madame CAPDEVILLE Emmanuelle..... 24 actions
- Monsieur CAPDEVILLE Manuel..... .. 24 actions

Monsieur CAPDEVILLE Manuel préside la séance en qualité de président.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que tous les associés sont présents.

Le Président constate que l'assemblée générale régulièrement constituée possède plus de la moitié des parts composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence
- La lettre de démission du Président
- Le protocole d'accord transactionnel
- Les statuts.

Le Président déclare que tous les documents ont été portés à la connaissance des associés présents en même temps que la convocation précédant l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du président,
- Agrément des cessions d'actions,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture de son rapport et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur CAPDEVILLE Manuel de sa fonction de président et décide de nommer en qualité de nouveau président à compter du 30 mars 2018 et pour une durée illimitée :

Monsieur FERNANDES Ludovic
Né le 18 octobre 1980 à MONTLUCON(03100)
De nationalité française
Demeurant 12 bis rue des Roses à MONTLUCON (03100)

Monsieur FERNANDES Ludovic exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne son agrément à la cession d'actions entre Monsieur CAPDEVILLE Manuel et Monsieur DELOOCKER Julien.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne son agrément à la cession d'actions entre Monsieur CAPDEVILLE Manuel et Monsieur FERNANDES Ludovic.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne son agrément à la cession d'actions entre Madame CAPDEVILLE Emmanuelle et Madame GUILLAUMIN Carole .

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne son agrément à la cession d'actions entre Madame CAPDEVILLE Emmanuelle et Madame FERNANDES Estelle.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

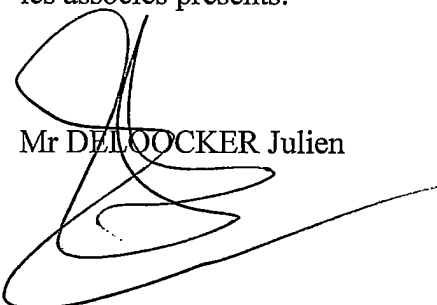
L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

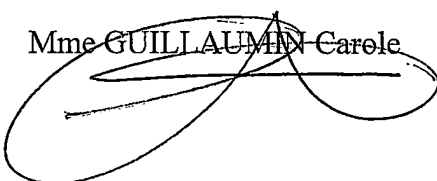
La présidence est à présent constituée de Monsieur FERNANDES Ludovic

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

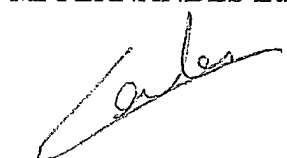
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.



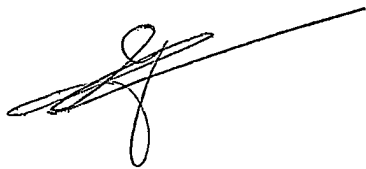
Mr DELOOCKER Julien



Mme GUILLAUMIN Carole



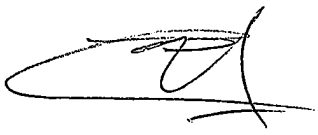
Mr FERNANDES Ludovic



Mme FERNANDES Estelle



Mr CAPDEVILLE Manuel



Mme CAPDEVILLE Emmanuelle